



Equipement §)	HCR (E)
Feux de route	ECR (E)
Feux de croisement	A (E)
Feux de position	R-S1 (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadiopires	av ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	1/ lampe de travail AR avec lampe-témoin
Eclairage plaque	1/ (chariot à moteur)
Essuie-glace	1/ balai sans lave-glace
Avertisseurs	BELLA el 20011 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur / chariot à moteur	
Marque et type	DAVID BROWN 1 4 9 0	
Homologation	CH 4192 19	
N°	CH 4192 19	
Carrosserie		
Places	total 1	avant
Poids à vide	3350	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 18,3
Poids total	-	Cylindree 3594

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche = 25 km/h, M12 = 84 dB/A.
- \*) Variante de pneus : AV = 6.00 - 19 6 PR 1280 (3,0) V-max. 30 km/h  
7.50 - 18 6 PR 1620 (2,25) 30 km/h  
7.50 - 16 6 PR 1490 (2,25) 30 km/h  
AR = 13.6 - 38 8 PR 3820 (2,0) 30 km/h  
14.9 - 38 8 PR 4360 (1,8) 30 km/h  
16.9 - 34 8 PR 4720 (1,7) 30 km/h  
18.4 - 34 8 PR 5130 (1,4) 30 km/h  
18.4 - 30 8 PR 4830 (1,4) 30 km/h

- §) Equipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges et stop ainsi que des clignoteurs AV + AR est admise pour raisons techniques.
- \*) Carrosserie : d'autres arceaux, cadres ou cabines de sécurité homologués sont admis; contrôler le Nos d'homologation, l'équipement et les poids à l'immatriculation.

A noter dans le permis de circulation:

101 = 1 plomb sur butée de pleins charge;

- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires;
- autorisé à circuler sur la voie publique avec une largeur jusqu'à 2430 mm (distance des feux rouges jusqu'au bord du véhicule).

Remplace le BT CH 4192 21 du 11.6.80.  
frein méc., cadres de sécurité

Lieu et date de l'homologation Aesch/LU, 11.06.80

Aesch/LU, 22.10.80.

Service fédéral d'homologation